63e ANNEE. — N° 22

MERCREDI 21 FEVRIER 1923

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les résultats du voyage à Londres de M. Le Trocquer. — La frénésie germanique de dévastation : c'est une menace pour l'humanité. — La tentative de grève des communistes : c'est un échec presque général ! — Le rendement des impôts en janvier : il est des plus encourageants.

Le voyage à Londres de M. Le Trocquer n'aura pas été inutile.

On connaît le but de la visite : obtenir du gouvernement britannique des facilités en ce qui concerne la traversée de la zone occupée en Rhénanie par les troupes anglaises.

Certes, le cabinet de Londres est toujours animé du souci de conserver une absolue neutralité et d'éviter tout ce qui pourrait entraîner la Grande-Bretagne dans un conflit avec l'Allemagne.

Néanmoins, nos demandes ont été accueillies avec la plus grande cordialité et, si la requête du gouvernement français n'a pas été acceptée dans sa totalité, du moins nous avons la satisfaction d'enregistrer une acceptation de principe et même une satisfaction effective sinon totale.

Quant aux modalités d'application, leur détail importe moins.

Au total, le voyage à Londres de M. Le Trocquer se solde par un double résultat :

D'une part, la reconnaissance par le cabinet de Londres de notre droit à utiliser, en principe, les voies de la zone britannique.

D'autre part, l'autorisation d'utiliser sinon toutes les voies, du moins les voies nécessaires à la sécurité de nos troupes.

C'était là l'essentiel.

⁂

A tout bien considérer, le conflit franco-allemand qui se déroule dans la Ruhr n'a pas seulement pour enjeu la réparation de nos ruines et notre sécurité, mais aussi l'avenir de la civilisation.

Quoi de plus caractéristique que cette volonté de nuire qu'étale l'Allemagne avec frénésie ?

Pour se soustraire à toutes réparations, le gouvernement du Reich n'hésite pas à ruiner l'économie entière du pays. Il opère comme une armée en retraite qui détruit les approvisionnements, les voies ferrées, les lignes télégraphiques et téléphoniques, et fait sauter les ponts derrière elle. Il organise la grève et le sabotage, et, l'argent qu'il ne trouve pas pour payer les réparations, il le gaspille joyeusement à subventionner les fauteurs de désordre dans toute l'Allemagne occupée. Non seulement toute bonne volonté lui fait défaut, mais il étale cyniquement au grand jour la volonté déterminée de faire le plus de mal possible.

Que deviendraient la civilisation et l'humanité si, par impossible, la manière germanique venait à triompher ?

M. Mamelet, secrétaire général du *Parti Républicain démocratique et social*, l'indique en termes excellents :

> Que cette rage malfaisante ne fût pas maîtrisée : qui donc ne comprend pas que ce serait, pour l'humanité tout entière, le désastre le plus grave qui se soit jamais produit sur le globe ? Ce serait la victoire des puissances démoniaques, des volontés sataniques, sur les vertus auxquelles tous les efforts des philosophes et du christianisme ont lentement formé la conscience humaine : sentiment de la justice, responsabilité, repentir, respect du devoir. Ce serait la civilisation moderne abolie, et tout l'effort de la pensée morale, non pas seulement depuis le Christ, mais même depuis Socrate, anéanti. Ce serait l'étouffement de la conscience par la volonté de puissance matérielle, et la ruine irréparable de tout ordre moral, de tout droit.

On ne saurait mieux définir le sens de la lutte actuelle.

C'est le conflit de deux civilisations, de deux *cultures*, qui se poursuit, non plus les armes à la main, comme hier, mais d'une façon non moins ardente et décisive.

La France, une fois de plus, sauvera l'humanité d'un retour à la barbarie.

Mais ce qu'on ne parvient pas à comprendre c'est que les autres nations, à cette heure où se jouent les destinées de la civilisation, non seulement ne soient pas à ses côtés, mais même ne daignent pas lui manifester les sympathies que mérite son dévouement à la défense des intérêts *moraux* de l'humanité entière.

⁂

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, l'appel à la grève générale, lancé par la Fédération communiste des mineurs, n'aura obtenu qu'un faible écho auprès des travailleurs du sous-sol.

Leur bon sens a percé la manœuvre grossière des dirigeants communistes.

De leur côté, les syndicats non bolchevisés, qui sont les plus nombreux et les plus influents, refusent d'obéir au mot d'ordre de Moscou et de Berlin.

Ils se placent sur le terrain corporatif et économique.

Ils font des demandes, — augmentations de salaires ou autres, — sur lesquelles patrons et ouvriers peuvent discuter, avec un égal désir d'aboutir.

Mais ils tiennent à ne pas se mettre au service de l'étranger.

Ils évitent ce qui pourrait donner l'impression qu'ils entendent se solidariser avec les grèves de protestation ordonnées par le gouvernement allemand.

De là, leur décision de ne point prendre part à la tentative de grève amorcée par les communistes.

Et pourtant, le prétexte était bien choisi pour « faire marcher » les ouvriers-mineurs : ne s'agit-il pas, *en apparence*, d'obtenir une augmentation de salaires ?

Mais ils ont compris qu'un objectif *politique* se dissimulait sous les revendications présentées.

On ne peut que féliciter les ouvriers-mineurs de leur conduite.

En s'obstinant, malgré les communistes, à rester sur le terrain *économique* et *professionnel*, ils ont plus fait pour la défense de leurs intérêts qu'en se lançant à l'aveugle dans une grève *politique*.

Au reste, dans le geste des mineurs, on peut discerner le dessein, de plus en plus manifeste, des travailleurs de se détacher des meneurs politiciens, qui ne voient en eux que des instruments de lutte et la volonté de conserver à leurs organisations un caractère strictement professionnel.

La classe ouvrière ne peut que gagner à ce changement d'attitude.

⁂

Le ministère des finances vient de publier une double statistique, particulièrement encourageante : il s'agit du rendement des impôts, tant *directs* qu'*indirects*, au cours du mois de janvier.

Les uns et les autres témoignent non seulement d'une augmentation sensible sur les recouvrements correspondants de 1922, mais aussi de plus-values appréciables sur les évaluations budgétaires.

L'ensemble des encaissements (impôts directs et indirects) effectués au cours du mois s'élève à plus de 2 milliards.

Pour les impôts indirects, la plus-value des recouvrements par rapport aux évaluations est de 21 0/0 : l'augmentation porte sur tous les produits, à l'exception des allumettes.

Pour les impôts indirects, la somme globale (plus de 1,5 milliard) n'avait jamais été atteinte : l'augmentation est de 14 0/0 par rapport à janvier 1922 et de 7,6 0/0 par rapport aux évaluations budgétaires.

S'il est impossible d'entrer dans le détail des diverses taxes, il convient de relever un rendement, celui de la taxe sur le chiffre d'affaires.

En définitive, le produit des impôts pour le mois de janvier est particulièrement satisfaisant : il témoigne d'une amélioration incontestable de notre situation économique.

M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

La situation

Les manifestations nationalistes se multiplient dans la Ruhr, et l'attitude des ministres du Reich n'est pas faite pour les calmer. La résistance active des Allemands s'accroît.

Deux ministres du Reich ont réussi à s'infiltrer dans la Ruhr pour y prêcher la résistance ; résultat immédiat : les lignes télégraphiques autour de Dusseldorf ont été détruites ; les lignes téléphoniques fonctionnent toujours.

Le président de la régence de Dusseldorf a été expulsé

Le président de la Régence de Dusseldorf, M. Grutzner, a été expulsé dimanche. Cette mesure a été motivée par une lettre de protestation adressée par le président Grutzner au général belge Beaurrain, commandant la tête de pont de Duisbourg, à la suite de l'arrestation du bourgmestre de Duisbourg, M. Jarrès. Cette lettre s'exprimait en termes très injurieux pour les troupes franco-belges.

Des sanctions

Le général commandant la 47e division a fait afficher une ordonnance déclarant que la ville de Gelsinkirchen resterait occupée aussi longtemps que l'amende de 100 millions de marks infligée à la ville en raison de l'incident survenu entre la police de sûreté allemande et deux officiers français de gendarmerie ne serait pas payée.

Les cinématographes et les établissements publics resteront fermés jusqu'à nouvel ordre. La circulation dans la ville est interdite entre 7 heures du soir et 7 heures du matin. Les troupes françaises ont occupé les bâtiments de la poste et de l'office financier de la ville.

Un observateur américain dans la Ruhr

Le colonel T. Bentley Mott, attaché militaire à l'ambassade des Etats-Unis à Paris, fait actuellement une tournée d'inspection dans la Ruhr et les districts environnants.

Le motif de cette visite n'est pas connu.

Les industriels du fer et du charbon

Le « Daily Express » reproduit l'information de son correspondant de Berlin indiquant que d'après le discours du baron von Rheinbaden à Breslau, les industriels allemands du fer et du charbon seraient disposés à négocier avec la France. Ces négociations devraient avoir le caractère de négociations internationales. En même temps, serait définie la capacité de l'Allemagne à payer. Un pacte de garantie serait conclu, donnant à la France la sécurité politique et militaire demandée.

En faveur de notre action dans la Ruhr

On constate un revirement au Sénat américain et dans l'opinion générale en parcourant notamment les revues techniques, économiques ou financières où de nombreux articles approuvent l'action entreprise par la France dans la Ruhr.

Quatre députés anglais sont arrivés à Essen

Quatre députés anglais partis récemment pour la Ruhr sont arrivés à Essen dimanche après-midi. L'hôtel où ils sont descendus est l'un de ceux à qui les autorités françaises ont interdit de servir des repas même aux fonctionnaires par suite du refus des propriétaires de servir les Français.

Le trône de Hongrie

Le comte Apponyi, venant de Budapest, est arrivé à Madrid. Il a été reçu immédiatement par l'impératrice Zita. Celle-ci a manifesté sa volonté de maintenir, par tous les moyens, ses droits et ceux de ses enfants au trône de Hongrie. Elle se propose d'adresser un manifeste dans ce sens au peuple hongrois.

La reconstruction d'Angora

Une Compagnie américaine a présenté au ministre des travaux publics un projet pour la reconstruction de la ville d'Angora.

M. Judet s'est constitué prisonnier

M. Ernest Judet condamné à la détention perpétuelle par contumace pour intelligences avec l'ennemi, s'est présenté aux autorités françaises de Saint-Louis (frontière Suisse).

Il a pris le rapide de Paris-Bâle, accompagné d'un commissaire et de deux inspecteurs de la Sûreté, qui se sont installés avec lui dans un compartiment réservé de première classe.

A la gare de Villiers-sur-Marne, M. Judet et les policiers quittèrent le train et montèrent en auto. Il arriva à Paris où il fut conduit à la Santé et écroué.

L'exportation des sucres interdite

Par arrêté à partir de ce jour, cesseront d'être en vigueur les dispositions de l'arrêté du 11 mars 1922, permettant l'exportation et la réexportation des sucres sans autorisation spéciale.

Un jugement intéressant

Un jugement intéressant a été rendu par le juge de paix de Châlon-sur-Saône.

Il s'agissait d'un groupement de commerçants et d'industriels qui intentait un procès en un franc de dommages-intérêts à une Compagnie d'électricité de Châlon pour préjudice causé par des pannes successives pendant le cours du mois de décembre 1922.

Le juge de paix a condamné la Compagnie à payer un franc de dommages-intérêts aux demandeurs. « Car sa responsabilité, dit le jugement, ressort du manque de travaux appropriés pour éviter les pannes. »

La Compagnie condamnée fera appel du jugement.

Tamponnement

Un grave accident, s'est produit dimanche soir, à environ 500 mètres de la gare de Port-à-Binson.

Le rapide n° 35, Paris-Nancy qui quitte Paris à 17 heures pour arriver à Châlons à 19 h. 05, a tamponné un train de marchandises.

Il y a eu 16 morts et 35 blessés.

CHRONIQUE LOCALE

LA SPÉCULATION

Ces jours derniers une vive émotion a régné parmi les ménagères de notre ville : cette émotion, du reste, fut partagée par les ménagères de toute la France.

On avait annoncé une augmentation du prix du sucre, augmentation qui était importante, puisque, disait-on, le sucre serait vendu 0,60 centimes de plus par kilo.

Et cette nouvelle tomba tout d'un coup, sans avis préalable : les commerçants eux-mêmes en furent abasourdis.

Qui a fait le coup de hausse ? demandait-on. La réponse fut vite faite : « C'est la spéculation. »

Mais l'émotion fut générale. Commerçants, consommateurs protestèrent et les pouvoirs publics informés firent ouvrir une enquête sur cette hausse considérable et certainement injustifiée.

Les pouvoirs publics furent bien inspirés : l'enquête a donné le résultat suivant que la baisse est survenue, presqu'aussitôt.

N'est-ce pas la preuve de la spéculation ? Il y a trois mois, environ, la hausse sur le sucre fut également annoncée : les pouvoirs publics firent ouvrir une instruction judiciaire contre les sucriers. Le lendemain, les cours fléchirent, le sucre fut ramené à un prix plus doux.

Mais l'action judiciaire fut abandonnée et l'impunité fut acquise aux spéculateurs qui, alors, ont renouvelé, ces jours-ci, le coup raté il y a 3 mois.

Les spéculateurs abusent et leur abus est d'autant plus flagrant qu'il suffit, lorsqu'ils font la hausse, de les menacer de poursuites judiciaires, pour que dès le lendemain, la baisse intervienne.

Ce n'est pas sérieux, c'est un jeu dangereux, car on risque d'affoler les consommateurs qui, hélas ! surchargés de taxes, voient chaque jour, monter le prix de toutes les denrées.

Sans doute, les Parquets ont l'ordre de rechercher si la hausse sur le sucre annoncée ces jours derniers, a eu une répercussion dans le commerce de gros et de détail.

Les Parquets n'auront pas grand effort à faire pour savoir si cette répercussion a eu lieu. Il est peut-être possible que les commerçants n'ont pas, le jour-même, augmenté le prix du sucre, mais ils n'ont pas manqué, dans certaines villes, de répondre, quand on leur demandait du sucre : « Nous n'en avons plus. »

A Cahors, les ménagères en ont été quittes, en grande majorité, pour une grande émotion : la hausse n'a pas été subie telle qu'on l'avait annoncée. Mais ces coups de spéculation ne devraient jamais se produire, et dans tous les cas, les pouvoirs publics devraient quand ils sont commis, prendre d'énergiques mesures contre les coupables.

Car, si on en croit, les représentants qualifiés de l'épicerie, cette spéculation n'est due qu'aux agissements d'intermédiaires qui n'ont ni entrepôts, ni magasins de vente. Alors ? Les pouvoirs publics ont une belle occasion de prouver leur sollicitude pour les commerçants consciencieux et pour les consommateurs, en mettant fin aux agissements de quelques personnages qui ne vivent que de spéculation.

Oui, mais ça c'est difficile à faire !!! Pourquoi ??? Nous l'ignorons ! Les spéculateurs ont encore de beaux coups de bourse à réaliser !

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Bonal, d'Anglars-Juillac, chef de brigade des postes en retraite, est inscrit au tableau de concours de la Légion d'honneur, au titre du ministère de la guerre, en raison de sa conduite devant l'ennemi.

Nos félicitations.

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume a été attribuée à notre regretté compatriote Arbouys (Léonce-Jean), ancien employé à l'imprimerie du *Journal du Lot*, soldat au 14e d'infanterie.

La citation est ainsi conçue : « Brave soldat, tombé glorieusement pour la France le 8 septembre 1915 à la Harazée, dans l'accomplissement de son devoir. »

Mérite agricole

M. Graulières, propriétaire à Fages, est nommé officier du Mérite agricole.

Nos félicitations.

Nos compatriotes à Paris

Notre compatriote et ami Paul Delrous, vient d'épouser Mlle Jeanne Proffit. Vœux de bonheur.

— Notre ami Simon, de Bélaye, a été élu secrétaire général du Syndicat Unitaire des Transports en Commun de la Région Parisienne, et sa fille, Mlle Simonne Simon, a été nommée sténo-dactylo de la Section Unitaire du Syndicat des P. T. T.

— M. Roland Paillas, de Castelfranc, gardien de la paix, vient de subir avec succès l'examen de sous-brigadier, « *il a raison* » et nous l'en félicitons.

— Comme nous félicitons Mme Leymonerie, de Puybrun, de sa nomination à la Séquanaise capitalisation, en qualité de comptable.

— Et M. Pierre Tournier, de Souillac, nommé employé au Métropolitain de Paris.

Couro lous porisiens se foroou noumma o lo compagno ?

J. de L.

Syndicat d'initiative

Lundi soir, a eu lieu, dans une salle de la mairie, la réunion que nous avions annoncée du *Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy*.

MM. Orliac et Grangié mirent l'Assemblée au courant de la situation : l'impossibilité pour l'ancien syndicat de subsister tel quel, sa constitution étant incompatible avec les statuts actuels de la Fédération Nationale.

De là, la nécessité de fonder, à Cahors, un nouveau Syndicat, propre à la ville.

Après un échange de vues, l'Assemblée, après avoir sanctionné la disparition du *Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy* :

1° décide la fondation immédiate d'un *Syndicat d'initiative* de Cahors ;

2° se montre favorable à l'établissement d'une union départementale de tous les Syndicats locaux.

L'Assemblée procède ensuite aux désignations suivantes :

Syndicat de Cahors. — Bureau : *Président*, M. Daymard ; *Vice-présidents* : MM. Huard et Nicolaï ; *Secrétaire général* : M. Grandcourt ; *Secrétaire-adjoint* : M. Mandelli ; *Trésorier* : M. Breil. Membres du Conseil d'Administration : MM. Boi, Bouyssou, Delfort, Monnestier, Ricard, Rigaudie.

Congrès de Souillac. — Délégués : MM. Daymard et Monnestier ; suppléants : MM. Delfort et Boi.

Retraites Ouvrières et Paysannes

Le Ministre du Travail rappelle aux assurés et aux personnes susceptibles de bénéficier de la loi des Retraites ouvrières et paysannes, qu'en dehors des versements réglementaires, il est de leur intérêt d'effectuer des *Versements supplémentaires* pour augmenter le taux de leur pension.

C'est ainsi que :

Par un versement supplémentaire de *0 fr. 50 par jour*, les assurés peuvent se constituer une pension qui s'élèvera environ (au taux de capitalisation de 5 p. 0/0, actuellement le plus usité), en commençant leurs versements à l'âge de :

14 ans, 5.120 fr. à 60 ans et 9.120 fr. à 65 ans
20 ans, 3.590 fr. à 60 ans et 6.430 fr. à 65 ans
25 ans, 2.620 fr. à 60 ans et 4.740 fr. à 65 ans
30 ans, 1.890 fr. à 60 ans et 3.460 fr. à 65 ans
35 ans, 1.340 fr. à 60 ans et 2.500 fr. à 65 ans

A un versement supplémentaire de *1 fr. par jour*, correspondent (au taux de capitalisation de 5 p. 0/0, actuellement le plus usité) des pensions s'élevant environ, pour les assurés ayant commencé leurs versements à l'âge de :

14 ans, 9 730 fr. à 60 ans et 17.330 fr. à 65 ans
20 ans, 6 760 fr. à 60 ans et 12.120 fr. à 65 ans
25 ans, 4.920 fr. à 60 ans et 8 900 fr. à 65 ans
30 ans, 3.530 fr. à 60 ans et 6.460 fr. à 65 ans
35 ans, 2 480 fr. à 60 ans et 4.620 fr. à 65 ans

Hyménée

On annonce le prochain mariage de Mlle Dulac, fille du regretté Antonin Dulac, ancien adjoint au maire de Cahors, avec M. Besombes, fils du conseiller municipal de Figeac et membre de la Chambre de Commerce du Lot.

Aux futurs époux, nous adressons nos vœux de bonheur.

Médaille des victimes de l'invasion

Un décret en date du 10 janvier 1923 a autorisé les personnes qui ont obtenu, en qualité de prisonniers politiques, la Médaille des Victimes de l'Invasion à porter sur le ruban de leur insigne l'agrafe « Prisonniers Politiques ». Aux termes du même décret, les personnes qui ont obtenu cette Médaille à titre d'otage ont droit au port de l'agrafe « otage de guerre ».

Les intéressés ne pourront bénéficier des dispositions du décret susvisé qu'après avoir préalablement reçu une autorisation spéciale. Les demandes devront être adressées par l'intermédiaire du Préfet au Ministère des régions libérées.

Carnet de deuil

Des deuils cruels viennent de frapper plusieurs familles très estimées de notre ville : M. Jarlan, propriétaire à Cabessut, Mme Aubrit, mère de l'ancien et regretté employé de la Trésorerie-générale, Mlle Bourrières, tante de M. Alazard, fumiste à Cahors, ont été accompagnés au champ de l'éternel repos par une foule nombreuse.

Dimanche, furent célébrées les obsèques de Mme Combecave, belle-mère de M. Frayssinet, directeur du Café de Bruxelles, et celles de M. Pousson, ancien gérant du Cercle républicain.

En dépit du mauvais temps, une nombreuse assistance a suivi les convois funèbres et témoigné aux familles de vives sympathies.

Lundi matin, un long cortège a accompagné au cimetière le corps de Mme Berbier, de St-Georges, belle-sœur de M. Berbier, employé aux retraites ouvrières.

A toutes ces familles si cruellement éprouvées, nous adressons nos sincères condoléances.

Classe 1904

Le banquet des camarades de la classe 1904 a eu lieu samedi soir, au restaurant Labarthe, à la gare. Un excellent menu fut servi aux convives qui y firent honneur.

La plus vive gaîté ne cessa de régner durant tout le repas et les convives promirent de se trouver au même rendez-vous l'année prochaine.

Grande Soirée de Gala

Nous apprenons que prochainement, un « Grand Gala Lyrique » sera donné sur l'une des scènes de notre ville, au « Bénéfice exclusif de la Caisse des Ecoles » ; avec au programme :

MIREILLE

Opéra-Comique en 4 actes de Gounod, Poème de F. Mistral.

Nous savons que les organisateurs de cette belle soirée en perspective, ne négligent rien pour obtenir la faveur du public et un très gros succès.

Chute

Mme Louise Batut, 31 ans, ouvrière du magasin des tabacs, était occupée à transporter un banc dans l'atelier de triage du magasin lorsqu'elle trébucha contre un paquet de tabac et tomba si malheureusement sur le genou qu'elle se blessa grièvement.

Mme Batut dut cesser immédiatement son travail. Elle reçut des soins de M. le docteur Calvet qui estima que la blessée devrait garder un repos complet de vingt jours, sauf complication.

Accident

En travaillant une pièce de métal, une paillette fut projetée dans l'œil gauche d'un mécanicien de M. Bénestèbe, nommé M. Robert Palarrie, âgé de 24 ans.

Le blessé subit une intervention de M. le docteur Calvet, qui enleva le corps étranger, implanté dans la cornée.

Cet accident obligera M. Palarrie à un repos de six jours environ.

Avis de concours

Un concours pour l'admission à l'emploi d'Agent-Voyer cantonal aura lieu le 16 avril 1923, à la Préfecture de Foix.

Pour les conditions d'admission et les avantages qui sont attachés à cet emploi, tous renseignements utiles peuvent être donnés à la Préfecture du Lot (Bureau du Cabinet).

Assistance publique en Algérie

Un concours pour 10 places de Commis des Services d'Assistance de l'Algérie aura lieu le 5 avril 1923, au siège de chaque préfecture.

Pour tous renseignements, s'adresser, soit à la Direction de l'Intérieur (2e bureau) au Gouvernement général de l'Algérie, soit à la Préfecture de chaque département, soit à l'Office du Gouvernement général de l'Algérie, à Parie.

La liste des candidats sera close le 15 mars 1923

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 5 au 10 février a été la suivante :

Nombre de placements à demeure: 16 hommes, 3 femmes.

En extra : 1 homme, 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites: 6 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 9 hommes, 5 femmes.

Le ZOO-CIRCUS à CAHORS

C'est comme nous l'avons déjà annoncé, mercredi soir que le **ZOO-CIRCUS** donnera Place Gambetta une seule représentation à 8 h. 30.

C'est l'entreprise la plus hardie que l'on ait jamais vue en France, car le matériel seul représente un capital de plusieurs millions, et la troupe énorme du **ZOO-CIRCUS** ne permet même pas d'estimer sans crainte d'erreur grossière ses frais quotidiens.

Le spectacle de **ZOO-CIRCUS** est le vrai spectacle de cirque joignant au spectacle traditionnel, les plus nouvelles et les plus sensationnelles attractions.

Dès 11 heures du matin, le public sera admis à visiter la collection zoologique.

⁂

Représentation retardée

Au moment où nous mettons sous presse, un télégramme reçu par la Mairie de Cahors, annonce que la représentation qui devait avoir lieu mercredi soir est renvoyée au jeudi, 22 février.

"L'AVENTURIÈRE" au Théâtre de Cahors

La Grande Tournée Albert Chartier annonce son prochain spectacle à Cahors avec **L'Aventurière** la comédie célèbre d'Emile Augier. Le triomphal succès obtenu partout par ce magnifique spectacle est justifié par une interprétation parfaite. La belle Artiste Mlle Madeleine La Roche est acclamée chaque soir. La feuille de location se couvre rapidement pour cette belle soirée fixée au samedi 24 février 1923.

Foire du 17 février 1923

En raison du mauvais temps, la foire a été peu importante.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs. — Bœufs gras, de 110 à 130 fr. les 50 kilos ; vaches génisses, de 90 à 110 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.300 à 4.000 fr. la paire ; vaches de travail, de 1.600 à 2.200 fr. la paire ; bouvillons, de 600 à 1.100 fr. la paire ; porcelets, de 90 à 160 fr. pièce, suivant grosseur.

Marché. — Poules grasses, 3 fr. 60; poulets, 3,80 ; dindes, 3,30 ; lapins domestiques, 1,50, le tout le demi-kilo ; œufs, 4 fr. la douzaine ; pigeons, 5 fr. la paire ; truffes, 20 fr. le demi-kilo.

Halle. — Maïs, 40 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 20 fr. les 50 kilos ; blé et noix, néant.

Moutons. — Moutons gras, 1 fr. 30; agneaux, 1,50 le demi-kilo ; brebis d'élevage, 95 à 170 francs pièce, suivant grosseur et qualité.

Marché peu approvisionné.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Figeac au dernier moment n'est pas venu. Il nous a fait connaître sa décision trop tard pour pouvoir aviser convenablement le public.

Nous regrettons cette abstention qui a privé nos sportifs d'un très beau match de rugby.

Dimanche notre 1re équipe ira à Fumel matcher l'équipe (I) de l'U. S. qui s'est classée cette année « champion de 2e série du Périgord-Agenais » et passe par conséquent en 1re série.

L'équipe (II) de Fumel rencontrera à Cahors au stade « Lucien Desprats » l'équipe (II) de l'A. C. Nous nous permettons au sujet des matches des équipes (II), une simple remarque. Ce jour-là le public ne croit pas devoir assister à ces matches et déserte l'Ile Cabessut. Il a tort. Il est fait autant de jeu par les équipes secondes que par les équipes premières, et il nous a été donné parfois de constater que les parties qui se déroulaient à ces occasions méritaient en tous points la présence de tous les sportifs cadurciens.

Nous sommes certains que dimanche les équipes (II) de Fumel et Cahors démontreront l'exactitude de notre appréciation.

⁂

L'Aviron Cadurcien a relevé appel au Conseil de la Fédération Française de la décision prise mardi 15 février par le Bureau.

Le conflit soulevé par la Commission des Règlements, qui avait donné raison à Cahors, n'est pas prêt de se régler aussi commodément que le pensent les dirigeants des Pyrénées.

Et si Paris donne raison une fois de plus à l'Aviron Cadurcien que se passera-t-il ?

La question, en ce qui concerne l'Aviron Cadurcien, ne peut comporter d'autre solution, que de faire rejouer le match du 7 janvier entre l'Intime et l'A. C.

⁂

Demande de matches

L'équipe (I) d'association de l'A. S. P. O. de Cahors demande matches à jouer sur terrains adverses pour les dimanches 25 février et 4 mars.

Ecrire conditions au secrétaire Dépôt Machines P. O. Cahors.

Lauzès

Echos du Carnaval. — La jeunesse de Lauzès a bien fait les choses, pour fêter le Carnaval, et nous l'en félicitons.

Le dimanche gras, grand bal, paré et masqué, sous les auspices de la fanfare de notre commune. A cet effet, les membres de la fanfare, tous travestis, en des costumes fort jolis, ont fait le tour de notre petite ville, suivis des enfants et même d'un certain nombre de grandes personnes.

Ils se sont rendus ensuite, dans une des salles de la mairie, ou a eu lieu un bal, qui a repris le soir, et a continué très avant dans la nuit.

Aux entr'actes, chants, monologues et chansons comiques.

Les charmantes et gracieuses Mesdemoiselles Yvonne Floyrac et Raymonde Cassayre, ont charmé le public, en chantant la « Séranata ». Elles ont été fortement applaudies.

MM. Jouvion, Bouscay et Cambon, ont obtenu un beau succès, avec leurs chants et monologues.

Ces fêtes ont recommencé mardi, et à chaque fois la salle de la mairie était comble.

Nos félicitations aux organisateurs de ces fêtes, qui savent si bien s'entendre quand il s'agit de s'amuser, de distraire et faire amuser les autres. Nos félicitations vont également à toute la jeunesse Lauzèscoise, aux membres de la Fanfare, et à leur sympathique président M. Malique, enfin à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de ces deux jours de fête.

Lentillac-Lauzès

Soirée récréative. — Dans un numéro du *Journal du Lot* nous avions annoncé qu'une séance récréative aurait lieu dans la Salle d'Ecole de Filles de notre commune le dimanche 11 courant.

Comme Lentillac n'avait jamais eu « sa séance », c'est avec impatience que notre population attendait... l'événement.

Deux représentations ont eu lieu, et à chacune, salle comble.

Les fillettes, les grandes filles et les garçons ont joué admirablement.

Dans leur costume du XVIIIe siècle, qui leur allait à ravir, les fillettes ont joué à la satisfaction de tous « Les jardiniers de Trianon ». Toutes les fillettes ont été fort applaudies, notamment « Madame Pacotte » dans le rôle de l'Intendante des jardins de la reine Marie-Antoinette. Rôle également très bien rempli par la jardinière Celinette.

Les petits garçons aussi, ont très bien réussi le rôle qui leur était attribué. Très remarqué un petit garçon de 12 ans environ dans « Lo Noço dé moun cousi » qui a bien fait rire l'auditoire.

Les grandes filles ont été brillantes et très applaudies. Elles ont joué, avec un art admirable « La guérison de Pierrot ». Elles ont tenu la salle sous le charme de leur verve et de leurs répliques très comiques. Fillettes et garçons, ont droit à toutes nos félicitations, on se demande même, comment des fillettes et garçonnets de cet âge, ont pu si bien, non seulement tenir, mais remplir le rôle à eux confié.

Aussi, bonne et excellente séance. Nos félicitations à tous ces jeunes artistes, et nos remerciements à Mlle Marcouly, notre sympathique institutrice, qui nous ont fait passer une agréable soirée, qui, nous l'espérons, ne sera pas la dernière.

St-Martin-de-Vers

Parmi les nouveaux officiers du Mérite Agricole, nous relevons avec plaisir le nom de notre sympathique compatriote, M. Graulière, Joseph, de Fages. Travailleur infatigable, il fut un des plus ardents reconstructeurs du vignoble Quercynois après la dévastation phylloxérique qui a fait tant de tort à notre cher Lot. Républicain sincère, il a été, pendant 32 ans, adjoint au maire, défendant avec énergie les droits communaux et les idées laïques. Agé aujourd'hui de 80 ans, il s'est retiré du Conseil municipal en raison de son grand âge, mais ses collègues lui gardent le reconnaissant souvenir d'un esprit éclairé et d'un caractère de parfait bon aloi, qui a emporté dans sa retraite l'estime et le regret de tous.

Nos bien sincères félicitations.

Limogne

Marché. — Notre dernier marché a été assez important. Truffes, apportées, 750 kilos, toutes vendues de 40 à 44 fr. le kilo, suivant grosseur et qualité ; noix, de 42 à 48 fr. ; cerneaux, de 5. 25 à 6 fr. le kilo.

Halle : Blé, de 63 à 70 fr. les 80 kilos ; maïs, de 50 à 55 fr. l'hectolitre ; avoine, de 33 à 34 fr. les 50 kilos ; pommes de terre, 20 fr. le sac ; graines de luzerne, 70 fr. ; fèves, 65 fr., le tout l'hectolitre.

Poulets, 3 fr. 50 ; dindons, 3 fr. 50 ; poules, 3 fr. ; lapins domestiques, 1. 50, le tout le demi-kilo ; fromages du pays, 1. 80 la douzaine ; œufs, baisse, 3 francs la douzaine.

Luzech

Commémoration. — Le Comité d'Initiative de Luzech a décidé, dans sa dernière réunion, de glorifier notre compatriote Lefranc de Pompignau, poète et historien du 18e siècle, membre de l'Académie française et premier président de la Cour des Aides de Montauban.

Né dans cette dernière ville en 1709, Lefranc de Pompignan habita le plus souvent le Château de Caïx, dans notre commune, résidence agréable, où il composa ses principaux ouvrages dans le coquet belvédère qui, sur la Cévenne, domine encore de nos jours le Lot. Le premier, il développa le vignoble de nos côteaux aux vins fameux. Défenseur et protecteur des pauvres, il dénonça les abus en matière d'impôts et il s'éleva surtout contre l'impôt du vingtième qui accablait le paysan. Il fit des études très remarquées sur « Uxellodunum-Luzech » en collaboration avec l'archiprêtre Lafage de Mostolac, études publiées dans le « Mercure de France ».

Ce savant remarquable, ce protecteur des humbles, qui honore notre cité, mérite d'être glorifié comme il convient. Le Comité d'Initiative, qui s'est acquis le concours de la municipalité de Luzech, de plusieurs sociétés savantes et des pouvoirs publics, compte également sur la population tout entière pour réaliser le projet tendant à commémorer l'œuvre de notre grand compatriote Lefranc de Pompignan.

Il espère que son appel sera entendu.

St-Laurent-Lolmie

Conseil municipal. — Le Conseil municipal, présidé, en l'absence du maire, retenu par la maladie, par M. Mercadier, adjoint :

1° Dresse la liste des membres de la commission des retraites ouvrières et paysannes;

2° Dresse la liste des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite pour 1923. La dite liste comprend quatre noms;

3° Proteste énergiquement contre le mauvais état général des routes et en particulier du chemin de grande communication n° 28;

4° Autorise M. le maire à traiter de gré à gré avec M. Bley, charron à Lolmie, pour la construction d'un corbillard.

Prayssac

Foire. — Notre foire de samedi 17 courant a été très importante. Marchés en tous genres largement approvisionnés. Nos places deviennent trop petites pour contenir nos marchands étalagistes. Cours pratiqués :

Marché aux bestiaux. — Vente active avec tendance à la hausse. Bœufs de première catégorie, de 3.500 à 3.800 fr. ; bœufs de travail, de 3.000 à 3,500 francs ; bouvillons dressés, de 2.000 à 2.500 fr. ; vaches, de 2 500 à 2. 800 fr. la paire; bœufs gras, de 2 fr. à 2 fr. 25 le kilo ; veaux, de 4 fr. à 4 fr. 50 le kilo.

Brebis avec couple, de 180 à 200 fr. ; brebis mère avec agneau, de 200 à 230 fr. ; moutons, de 80 à 100 fr. ; moutons gras, de 3 à 3 fr. 50 ; agneaux pour la boucherie, de 3 fr. 50 à 4 fr. le kilo.

Porcelets de 3 mois, de 150 à 180 francs ; porcs d'élevage, de 250 à 280 fr. pièce; porcs gras de première qualité, de 320 à à 330 fr. ; deuxième qualité, de 310 à 315 fr. les 50 kilos. Sur ce marché, très animé, maintien ferme des cours par suite du manque de marchandise.

Poules, 2 fr. 50 ; poulets, 3 fr. ; lapins, 1 fr. 50 ; dindes, 3 fr. le demi-kilo ; pigeons, 6 à 7 fr. ; pintades, de 24 à 25 fr. la paire ; œufs, recherchés, 4 fr. 50 la douzaine.

Blé, très peu à la vente, enlevé au prix de 60 fr.; maïs du pays, 45 à 46 fr. ; maïs étranger, 42 fr. ; avoine, de 28 à 30 fr. ; pommes de terre, de 18 à 20 fr. ; luzerne, de 38 à 40 francs, le tout le sac de 80 litres.

Marché au bois. — Mouvement d'affaires sur les échalas de vigne, vendus en quantité, au prix de 10 francs le cent, d'un mètre, et de 14 à 20 fr., au-dessus.

Sur le marché au jardinage, salades et légumes vendus à des prix très élevés.

Plants d'oignons, 1 fr. le cent.

Figeac

Tribunal correctionnel. — Une seule affaire a été appelée à l'audience de samedi. Pour vol de marchandises commis au préjudice de S. M. G., négociant à Bagnac, Pierre Robert, âgé de 60 ans, propriétaire à Lavignac (Cantal), a été condamné à 15 jours d'emprisonnement avec sursis et 100 francs d'amende.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès de M. Faugère père, âgé de 60 ans, père de M. Faugère, avocat au barreau de Figeac et maire d'Altilla (Corrèze) et du docteur Faugère à Sugarde.

Nous adressons nos bien sincères condoléances à la famille.

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Léon Bergougnoux, sous-officier du 3e dragons dans la garde républicaine à Paris.

M. Léon Bergougnoux est le fils de M. Bergougnoux ancien gendarme qui, comme ses trois autres frères, ont fait leur devoir au front pendant la guerre.

Nos sincères félicitations.

St-Pierre-Toirac

P. T. T. — Notre compatriote Mlle Lieusanes, employée des P. T. T. à Cholet, est nommée à Casteljaloux.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

LES SANCTIONS

La police allemande de la Ruhr

D'Essen : Le général Fournier a ordonné la complète dissolution de la police de sûreté allemande d'Essen et des environs : les armes devront être livrées aux autorités françaises.

Par contre, une police locale civile, formée de citoyens d'Essen, pourrait être constituée ; toutefois, le port du revolver ne lui serait permis que dans des cas exceptionnels.

Les voies ferrées

De Cologne : On mande de source gouvernementale que les voies ferrées *Neuss-Duren* seront placées, aujourd'hui mardi, sous le contrôle des soldats français.

Wirth préconise des négociations

De Berlin : Au cours du Congrès du Parti du Centre, à Ulm, l'ex-chancelier Wirth a donné le conseil, au gouvernement actuel, de négocier avec la France qui, dit-il, « si elle veut un accord peut dès demain s'efforcer de l'obtenir. L'Allemagne est toute disposée à une entente : ce sont les plans politiques de la France qui ont empêché jusqu'à présent la conclusion d'un accord ».

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée.

La séance a été consacrée aux événements de la Ruhr et à la situation financière.

⁂

Aux Etats-Unis

De Washington : Après une légère attaque d'influenza, M. Hugues a repris ses fonctions.

AVIS DE DÉCÈS

Mademoiselle Berthe BOUZERAND ;

Monsieur et Madame Marius BOUZERAND, à Alger ;

Monsieur et Madame René BOUZERAND, à Alger ;

Monsieur et Madame Ives BOUZERAND, à Oran ;

Monsieur et Madame BOUZERAND et leur famille à Nantes ;

Les familles MAZARS, BÉDÉ, POUJADE, VAYSSIÈRE, PÉGORIÉ, CAYLA, PUECH, HAEN, GASTON et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Fany BOUZERAND
Née MOLINIER

leur mère, grand'mère, tante, cousine, décédée le 17 février, à l'âge de 75 ans.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 22 février, à 9 heures 1/2, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 10, rue Georges Clemenceau.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve SICARD ;

Madame veuve SICARD, de Pern et ses enfants ;

Les familles CONQUET, DELPECH, MILLAU, DORME et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur André SICARD

décédé le 19 février 1923, à l'âge de 60 ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 21 février 1923, à 8 h. 3/4.

Réunion à la maison mortuaire, 27, rue Nationale.

REMERCIEMENTS

Monsieur COMBECAVE ;

Monsieur et Madame FRAYSSINET et leurs enfants ;

Les familles GAYET, MOURGUES et CARLES remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Adèle COMBECAVE
Née BOYER

REMERCIEMENTS

Madame veuve POUSSON ;

Monsieur et Madame Eugène POUSSON, chevalier de la Légion d'honneur ;

Monsieur et Madame Georges POUSSON, négociant à Cahors, et leur fils ;

Mademoiselle Yvonne POUSSON ;

La famille VALÉRY et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. Antoine POUSSON
Chemisier

REMERCIEMENTS

M. Ernest BERBIER et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Victorine VINCENT
Epouse BERBIER

LES **Femmes de Goût**

ACHÈTENT

PARIS-BRODERIE

Le N° 2 vendu : **1** franc

est

REMBOURSÉ

par le **BON-PRIME** d'un

RAVISSANT FOND DE PLATEAU

" Les Hortensias "

dessiné sur Toile ancienne (31 cm × 21 cm)

Il ne faut pas confondre

la Quintonine avec les autres extraits, car l'heureuse combinaison des produits qui la composent, produits très actifs et judicieusement choisis, en font un produit de tout premier ordre.

La Quintonine, dose pour faire un litre de vin fortifiant, se vend 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

COOPÉRATIVE MILITAIRE

Tous les jours, arrivages de **poissons de mer, moules, huîtres, crabes.**

On vend à tout le monde

ON DEMANDE

Une OUVRIÈRE et une APPRENTIE

S'adresser chez Mlles LIAUZU, robeuses

Rue Clément-Marot

A Vendre DEUX FOUDRES ovales

Contenance 15 hectos chacun environ

A l'état neuf

S'adresser : **ALLAYRANGUE, vins** à YTRAC (Cantal)

Famille Métayers demandée

pour Propriété, 12 hectares (bords du Lot)

A prendre de suite

Ecrire ou voir : Directeur Usine électrique Luzech

VINS du ROUSSILLON & CORBIÈRES

Maison TRAIMOND, RIVESALTES (Pyr.-Or.)

Des Représentants sérieux auprès Clientèle Bourgeoise sont demandés

---

A VENDRE

Petit PONEY

Voiture tout attelée

S'adresser au Bureau du Journal

PERDU

Il a été perdu Samedi soir un **CHIEN, genre bleu d'Auvergne,** avec *taches feu* répondant au nom de **Black.**

Prière à la personne qui l'aurait recueilli de bien vouloir le faire savoir au *Bazar DREUILHE*, place d'Armes, CAHORS.

ETUDE

DE

Me Pierre DESPRATS

Licencié en Droit

AVOUÉ A CAHORS

Rue du Portail-Alban, N° 10

ASSISTANCE JUDICIAIRE

(15 Octobre 1921)

EXTRAIT

d'un

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil de Cahors le trois novembre mil neuf cent vingt-deux, enregistré, au profit de Madame Marie AUSSEL, ménagère à Cahors, rue des Boulevards, numéro six, contre Monsieur Jean CARPE, son époux, le dit sieur précédemment demeurant chez Monsieur Daudane, au Périé, par Fontanes,

Il appert que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit de la dame et aux torts et griefs du mari qui est condamné aux dépens.

La présente insertion a lieu en conformité de l'article 247, paragraphe 3, du Code Civil et en exécution d'une ordonnance sur requête de Monsieur le Président du dit Tribunal en date du neuf février mil neuf cent vingt-trois.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné constitué pour la demanderesse.

Signé : P. DESPRATS.

Feuilleton du « Journal du Lot » 28

L'Affaire Froideville

PAR

André THEURIET

de l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

III

— Ah ! dit ironiquement Lafontan, et vous me faites payer la course. C'est trop juste !

— Si cependant, monsieur, vous trouvez à redire à la chose, je suis prêt à mettre l'argent de ma poche ! répliqua l'effronté Marseillais.

— Non, non, s'exclama le journaliste en éclatant de rire, l'histoire est trop jolie et elle vaut bien quatre francs. Tenez, Massabiou, voici votre compte. Maintenant, allez, mon ami, et une autre fois ne vous gênez pas, prenez une voiture ! Ce garçon, continua Lafontan, quand Massabiou eut disparu, ce garçon fait ma joie. Il a une naïveté dans le cynisme, qui m'amuse prodigieusement !

— Les nôtres, observa La Fresnais, ne se permettraient pas de pareilles plaisanteries M. Dubrac les tient très serrés.

— Oh ! Dubrac est un homme austère, lui ! C'est un Caton !

— Même avec les dames ? demanda ingénument La Fresnais.

— Surtout avec les dames, riposta gaîment Lafontan, que l'histoire de Massabiou avait mis en belle humeur.

La Fresnais sourit discrètement, mais il eut en dedans un doux chatouillement de satisfaction, en voyant que son interlocuteur se dirigeait de lui-même vers le chemin où il désirait le conduire.

— C'est singulier, murmura-t-il, j'aurais cru M. Dubrac très galant.

— Galant, oui ; amoureux, non, répondit laconiquement le sous-chef en roulant une cigarette.

La langue lui démangeait. Il était ainsi bâti qu'une fois en train de bavarder, le besoin d'amener le rire sur les lèvres de ses auditeurs s'emparait de lui irrésistiblement. La Fresnais, qui depuis longtemps l'étudiait en dessous, comprit qu'il était arrivé au point où il n'y avait plus qu'à le pousser légèrement.

— En vérité ? insinua-t-il ; est-ce pour cette raison que vous l'avez surnommé la *Chaste Suzanne* ?

— Ah ! on vous a dit ça ? poursuivit Lafontan, flatté dans son amour-propre d'auteur. C'est une plaisanterie innocente dont votre chef a été le premier à rire. Un excellent et aimable camarade, Dubrac ! mais franchement, il est un peu trop coquebin...

— Coquebin ? répéta La Fresnais, sans comprendre.

— Oui, c'est une expression dont se sert Balzac pour désigner un garçon qui aurait tous les droits à être couronné rosière, si les hommes concouraient pour ce prix-là.

— Allons donc ! protesta le jeune rédacteur d'un air incrédule.

— C'est invraisemblable, mais c'est comme ça, affirma Lafontan, que la contradiction mettait en verve et rendait encore plus mauvaise langue ; au fond, Dubrac a peur des femmes.

— Cependant il professe pour elles un culte chevaleresque.

— Chevaleresque, vous avez trouvé le mot ! Dubrac est très fort en poésie, mais la prose ne lui réussit pas. Il commence très bien son discours, seulement il ne peut pas l'achever.

— Pas possible ! Voyons, voudriez-vous me faire croire que jamais... jamais ? se récria le rédacteur en achevant sa phrase par un clignement d'œil.

— On assure que non. Jamais !

— Ce sont des comtes à dormir debout ! s'exclama La Fresnais, qui sembla pris d'un beau feu pour la défense de son chef. M. Dubrac est très jeune de caractère et très vert encore, et, malgré ses airs pudibonds, je suis persuadé qu'à l'occasion...

— A l'occasion, interrompit ironiquement Lafontan, il ferait ce qu'il a déjà fait. Il se sauverait comme Joseph, en abandonnant son manteau.

— Laissez-moi donc tranquille, je n'en crois pas un mot !

— Voulez-vous parier ? repartit le journaliste piqué au jeu. La contradiction l'échauffait et en même temps le démon de la mystification dont il était possédé venait de lui allumer brusquement l'imagination. Il entrevit tout à coup la possibilité d'une bonne charge à faire à Dubrac ; un sourire méphistophélique courut sur ses grosses lèvres moqueuses, et, jetant sa cigarette : Voulez-vous, reprit-il, en dardant ses yeux pétillants sur son interlocuteur, que je vous prouve pièces en main, que votre chef rendrait des points au susdit Joseph ?

— Oui, je voudrais voir cela ! répliqua La Fresnais en accentuant encore son incrédulité ; je serais curieux de savoir comment vous vous y prendriez !

— Oh ! ce serait bien simple, dit Lafontan, dont les airs de défi du jeune homme excitaient les instincts mystificateurs ; je trouverais une Mme Putifar, ça n'est pas difficile. Accordez-moi seulement quinze jours.

— Va pour quinze jours. Que parions-nous ?

— Un bon dîner chez Voisin, et ce sera le gagnant qui dressera le menu.

— Tope ! C'est entendu, mais vous savez, il me faudra des preuves !

— Vous les aurez graves, précises et concordantes, déclama Lafontan avec une comique solennité. Dans quinze jours, mon cher, la petite fête aura lieu. D'ici là, motus ! La discrétion la plus absolue est de rigueur.

— Naturellement.

Ils se séparèrent là-dessus et Lafontan, enlevant lestement son veston de travail, s'esquiva du ministère.

Il se dirigeait allègrement vers les boulevards, le chapeau planté en arrière, le nez au vent, la mine ironiquement épanouie. Un éclair de malice s'allumait dans ses petits yeux, un sourire courait sur ses lèvres narquoises, tandis qu'il ébauchait mentalement le scénario réjouissant de la charge qu'il méditait à l'encontre de son ami Dubrac. Lafontan n'était pas méchant, mais il y avait au fond de lui un farceur égoïste et spirituel qui sacrifiait tout au besoin de faire rire ses semblables. Tout en longeant la ligne des boulevards, il s'esclafait à lui tout seul, à la pensée de la comique et plaisante surprise qu'il ménageait à Dubrac. A la hauteur de la rue du Faubourg-Montmartre, il se dirigea vers la rue Bergère qu'il suivit jusqu'au bout, et ne s'arrêta qu'à l'angle des bâtiments du Conservatoire. Là, il ralentit le pas et se mit en observation en face de la porte par où sortaient les élèves.

Après avoir fait sentinelle pendant un quart d'heure, il vit émerger de l'ombre du porche et papillonner dans la lumière du soleil d'été qui dardait en plein par l'ouverture de la rue Bergère un groupe de jeunes filles sautillant et bavardant comme une volée de mésanges. L'une d'elles, après avoir distribué des poignées de main à droite et à gauche, traversa la chaussée et se mit à suivre le trottoir ombreux où Lafontan était en faction.

(*A suivre*)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE
du sieur
BERTHONNEAU Pierre,
Mercier à Castelfranc

Convocation des créanciers pour reddition de comptes

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le **quinze mars mil neuf cent vingt-trois,** jour de **jeudi,** à quatorze heures,

En la salle des Audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour recevoir les comptes de gestion du syndic définitif, — les vérifier, — les débattre, — les clore, — les arrêter et lui donner décharge de ses fonctions.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article *cinq cent trente-sept* du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE.